

Compte-rendu de la rencontre de formation du
Conseil d'Administration Pprovisoire du
Club d'Escalade de la Région des Cantons de L'Est.
(CERCLE)

22 personnes étaient présentes.

François Banville, Johanne Bolduc, Pierre Bolduc, Sonia Bolduc, Anne-Marie Coté, Éric Demers, Sébastien Echbach, Marie-Claude Fontaine, Michael Fortin, Gabriel Genest, Jean-Philippe Gouin, Jean-Pierre Graillon, Charles Laliberté, Jean Martel, Nadia Martin, Jean-Claude Maurice, Pierre Mauger, Guillaume Paquette, Laurent Péloquin, Baptiste Rousseau, André St-Jacques, Daniel Thériault.

L'assemblée a été convoquée par Charles Laliberté et Jean-Philippe Gouin et s'est déroulée au 2325 rue King Ouest à Sherbrooke entre 19h00 et 21h00.

Charles Laliberté a d'abord mis en contexte la situation des intervenants qui sont présents dans le monde de l'escalade dans la région de Sherbrooke. Il a tout énoncé que le nombre de sites d'escalade sont en augmentation avec la réouverture prochaine de la paroi Larouche. Avec la venue à Sherbrooke du centre d'escalade Vertige, le nombre de personnes s'initiant à l'escalade est en réelle croissance.

Un certain nombre d'activités visent à assurer un minimum de sécurité dans la pratique des activités de grimpe. À titre d'exemple, les pratiques d'auto-sauvetage qu'il anime bénévolement depuis quelques années et qui semblent répondre à un besoin. À cela s'ajoute la formation récente de l'école d'escalade Chamox. Cette vitalité générale entourant le développement de l'escalade démontre un niveau d'intensité qui motiverait grandement la formation d'un regroupement des principaux acteurs sous un même toit.

Charles exprime aussi que deux organismes au Canada regroupent des Clubs d'escalade dans le but d'en favoriser leur développement et d'uniformiser la vision globale. Il explique que certains des clubs d'escalade existant actuellement au Québec ont choisi l'un ou l'autre de ces deux organismes de support. Une analyse devrait éventuellement être menée afin de déterminer ce qui pourrait être le plus bénéfique pour notre région

Jean-Philippe Gouin rappelle l'existence d'un club de montagnards mis sur pied informellement et qui a existé il y a quelques années à Sherbrooke, dans le but de favoriser les échanges d'information ainsi que de fournir une banque de compagnons d'aventure à qui proposer des sorties. Selon lui, cette première initiative, sous le nom du *Club Alpin du Mont Bellevue*, démontre la pertinence de la création d'un club d'escalade en région.

De son côté, Jean-Claude Maurice exprime qu'à son point de vue, compte tenu de l'évolution du développement de l'activité d'escalade dans la région, il serait opportun de formaliser davantage et de créer un club en règle. Il précise que les actions menées par les individus qui interviennent actuellement auprès des différents partenaires tels que le Parc Orford ou la SÉPAQ, le font d'une manière plus que satisfaisante. Il croit cependant qu'un organisme légalement constitué possédant une charte et un conseil d'administration regrouperait les individus ainsi que les forces et rendraient les actions plus cohérentes, plus efficaces et plus concertées.

Jean-Philippe Gouin ajoute qu'un club plus organisé pourrait augmenter sensiblement son pouvoir d'influence et bénéficierait d'une meilleure reconnaissance avec l'ensemble des partenaires avec lesquels nous entrons en interaction dans le cadre des efforts de développement qui sont mis en œuvre.

Plusieurs autres membres de l'assemblée expriment des opinions qui démontrent la pertinence de la formation d'un club. Ainsi une nouvelle clientèle comme celle des centres d'escalade pourrait être réunie sous la bannière de ce nouveau club et bénéficierait d'un encadrement plus sécuritaire, d'une formation plus uniforme.

Michael Fortin exprime que selon lui, il est impératif de mettre sur pied une telle structure de club afin de limiter certains risques. À la suite de la venue de Vertige avec son nouveau gym, de plus en plus de gens sont formés en escalade intérieure et vont bientôt prendre le chemin des parois naturelles. Cette situation risque de poser de graves problèmes de sécurité. Parmi les objectifs d'un nouveau club régional, on pourrait compter entre autre, des objectifs de formation, d'entretien des sites ainsi que de maintien des accès aux sites.

André St-Jacques, représentant de la Fédération Québécoise de l'escalade et de la Montagne, explique qu'un club légalement constitué possédant sa Charte et son Conseil d'Administration permet d'assurer une meilleure continuité. La fédération est présente au Québec pour soutenir les clubs selon l'orientation que les dirigeants veulent leur donner. Une constitution légale permet aussi d'être plus facilement reconnus dans l'élaboration de partenariats avec les municipalités ou les gouvernements. Il exprime bien qu'il appartiendra au conseil d'administration du club d'évaluer les pour et les contres d'une association avec la Fédé ou le CAC. Il explique aussi que les deux organismes sont en négociations dans le but d'unir leurs efforts afin de pouvoir offrir des services qui seraient complémentaires et à meilleur coût pour les clubs et les membres. Ces efforts visent actuellement et particulièrement les coûts d'assurances qui sont parmi les plus élevés. Il répond à une question en disant que la plupart des autres clubs ont vécu essentiellement le même type de démarche que celle que cette assemblée démarre ce soir. Ils ont eu à faire le choix de d'adhérer à la Fédé ou au CAC.

D'autres interventions cherchent à démontrer combien une structure regroupée pourrait permettre une représentation plus concertée et des efforts de développement plus efficaces auprès de tous les milieux avec lesquels nous devons collaborer. De plus, cette structure ne chercherait aucunement à excéder ses mandats et laisserait toute la latitude requise par les structures d'entreprises connexes telles que les écoles, les gyms ou les commerces, selon Charles Laliberté.

Les participants demandent de faire en sorte que lors de la formulation de la mission du club, il soit prévu d'y inclure une préoccupation de formation et de sécurité ainsi qu'une volonté d'inclure des volets pouvant desservir tous les types de clientèles intéressées par les sports d'escalade et de montagne.

Jean-Claude Maurice et Laurent Péloquin signalent les termes d'un consensus qui se dégage des discussions et proposent de passer à l'action en engageant dès maintenant les démarches menant à la formation d'un club. Les étapes consistent en la nomination d'un conseil d'administration provisoire et en la tenue d'une assemblée générale de fondation.. Le mandat est d'entreprendre les démarches afin d'obtenir une constitution légale, de rédiger les fondements de la mission du club, et d'entreprendre l'analyse afin de déterminer le type d'affiliation à privilégier avec la FQME ou le CAC.

De plus, il a été proposé et adopté à l'unanimité que la date du 20 janvier 2010 soit retenue afin de procéder à la tenue d'une assemblée générale de fondation à la même adresse.

Les membres de l'assemblée procèdent à la mise en candidature de 5 personnes qui formeront ce Conseil d'Administration provisoire.

Charles Laliberté	président
Marie-Claude Fontaine	vice-présidente
Guillaume Paquette	secrétaire
Baptiste Rousseau	
Jean-Claude Maurice	

Ces candidatures ayant été acceptées, elles ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 20h45.

Compte-rendu rédigé par
Laurent Péloquin